



---

**DÉCISION**  
**N°2018-12-07**

---

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Richard RIVAUD, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Pascal THEVENOT.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER,  
M. Arnaud HOURDIN,  
M. Patrick CHARLES,

**Excusés :**

**Les Vice-présidents :**

M. Philippe BENASSAYA,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER.

Nombre de membres du Bureau : 19  
Nombre de membres présents : 17

-----

**OBJET : Renouvellement des partenariats pédagogiques artistiques du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc avec le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Cyr-L'Ecole et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.**

**LE BUREAU, légalement réuni le 6 décembre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-II-5° ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.216-2 et L.216-5 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 101 ;

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de janvier 2001 du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et les textes d'application consécutifs encourageant aux partenariats entre structures culturelles et artistiques du territoire ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les imputations en dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits.

-----

Classé « Conservatoire à rayonnement régional » (CRR) en vertu d'un décret ministériel, le CRR de Versailles Grand Parc répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique auprès du public.

Ces missions supposent, entre autres, le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures de création et de diffusion.

Conformément aux dispositions combinées de la charte de l'enseignement artistique spécialisée en danse, musique et théâtre de 2001, de la loi de décentralisation du 13 août 2004 et de la loi la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les collectivités territoriales ont vocation à susciter et à accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions », notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existantes à proximité ».

Ainsi, le CRR de Versailles Grand Parc renouvelle et élabore chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels (locaux, régionaux, nationaux ou internationaux) afin de proposer à ses élèves une formation complète, incluant notamment des mises en situation professionnelle et leur permettant une participation à la vie culturelle locale et régionale.

Les projets de collaboration sont conçus en fonction des axes pédagogiques de l'établissement et de la programmation artistique et pédagogique des structures associées.

Partenaires depuis 2014, le CRR de Versailles Grand Parc et le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Cyr-L'Ecole souhaitent s'associer à nouveau pour l'année scolaire 2018-2019 pour deux projets principaux.

A l'occasion du 100<sup>ème</sup> anniversaire de sa création, les étudiants du CRR créent *L'Histoire du soldat* d'Igor Stravinski et de Charles-Ferdinand Ramuz. La direction musicale et le rôle du violon sont assurés par David Chivers, soliste et professeur au Conservatoire. La mise en scène est confiée à Ronan Rivière du collectif « La Voix des Plumes », qui est en résidence Mois Molière à Versailles.

La Ville de Saint-Cyr-L'Ecole et Versailles Grand Parc offrent une séance à destination des élèves de collège ainsi que de CM1 et CM2 du territoire le jeudi 10 janvier 2019 au théâtre Gérard Philipe.

Un dossier pédagogique réalisé par la bibliothécaire de Versailles Grand Parc a été transmis aux enseignants pour préparer la représentation.

Le Théâtre accueillera une très courte résidence de création pour le montage du spectacle. Trois représentations seront également données fin janvier au Théâtre Montansier de Versailles.

Equipé d'un plateau très approprié pour les projets dansés, le Théâtre Gérard Philipe accueillera également les deux spectacles « Danse et musiques de films » du département danse du CRR de Versailles Grand Parc entre les 9 et 11 mai 2019. Le CRR prendra en charge les frais liés à la mise à disposition du théâtre en ordre de marche.

De même, le CRR de Versailles Grand Parc et le CRR de Paris regrouperont leurs effectifs pédagogiques et moyens artistiques pour deux nouvelles productions dans le domaine des musiques anciennes. Le projet « TH&Kagel » fera l'objet de deux concerts de « musique présente pour instruments anciens » à Versailles et à Paris les 19 et 21 décembre 2018. « Idylle pour la Paix » de Jean-Baptiste Lully sera donné, en partenariat avec l'ensemble les Folies françaises, le Centre de Musique Baroque de Versailles et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Paris Saclay, lors de quatre concerts en mai et juin au Château de Sceaux, à Saclay et à Versailles.

Les conditions de financement de l'ensemble de ce partenariat sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacune des structures associées est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de fonctionnement du CRR de Versailles Grand Parc (lignes budgétaires dédiées à l'organisation des études et aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines de Versailles Grand Parc.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

**DÉCIDE :**

- 1) *d'adopter les termes des conventions de partenariat pédagogique et artistique du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc avec le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Cyr-L'Ecole d'une part et avec le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Paris d'autre part, pour l'année scolaire 2018-2019 ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de l'exercice en cours ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - *Madame la Trésorière Municipale de Versailles.*

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

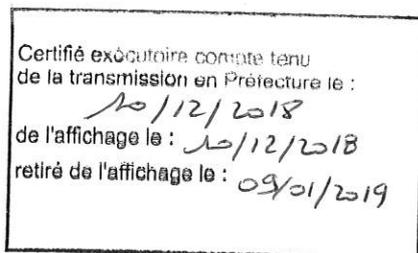
*Nombre de présents : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 17*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,

Le 6 décembre 2018.



Pour le Président et par délégation,



**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services



La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20181206-2018-12-07CULT-AU

**Numéro de l'acte :** 2018-12-07CULT  
**Date de décision :** jeudi 6 décembre 2018  
**Nature de l'acte :** AU  
**Objet :** Décision n°2018-12-07 portant sur le renouvellement des partenariats pédagogiques artistiques du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc avec le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Cyr-L'Ecole et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.  
**Classification :** 8.9 - Culture  
**Rédacteur :** Christelle BOURGEOIS  
**AR reçu le :** 10/12/2018  
**Numéro AR :** 078-247800584-20181206-2018-12-07CULT-AU  
**Document principal :** 99\_AU-Décision n°2018-12-07 Renouvellement de partenariats pédagogiques du CRR de VGP.pdf

#### Historique :

10/12/18 15:40	En cours de création	
10/12/18 15:42	En préparation	Christelle BOURGEOIS
10/12/18 15:42	Reçu	Christelle BOURGEOIS
10/12/18 15:42	En cours de transmission	
10/12/18 15:43	Transmis en Préfecture	
10/12/18 15:49	Accusé de réception reçu	

